

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0042819

Optique 45683 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1433 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAFIRI RQIYA

Date de naissance : 28 OCTOBRE 1952

Adresse : 5 jinm H.2, Bd OKBA B. BOU NAFI, Résidence Laayoune, Casablanca

Tél. : 06.63.45.55.76 Total des frais engagés : 5750,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr.DAKIR Mohammed
Ophtalmologiste
434.Ibn Tachfine Hakam1
INP. 091 04 28 20
Casablanca Tel.0522 63 55 88

Date de consultation : 01 / 10 / 2020

Nom et prénom du malade : SAFIRI RQIYA

Age: 68 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.10.20	R		250 -	Dr.DAKIR Mohammed Ophtalmologiste 434.Ibn Tachfine Hakam 1 INP. 091 04 28 20 Casablanca Tel.0522 63 55 88

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIC ALTAIA Opticien Optométriste Tél : 05 22 60 35 98	17/10/2020					T: 550,00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————+————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

بصريات الحي Optique Ah Hay

Hay Mohammadi Cité ONCF

Boulevard Chouhada

Bloc 9 N°476 Casablanca

Tél : 05 22 60 35 98

بلوك 9 شارع الشهداء

رقم 476 الحي المحمدى

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 60 35 98

FACTURE

N° 0002280

Casablanca, Le : 17/10/2020

M: SAFIRI Rania

ICE: 004939621000048 RC: 384543 Doit.

Docteur:	D. A. I. C. H. OPTICAL HAY Opticien Optométriste Tél: 05 22 60 35 98	
Nomenclature:	VL. OD: cyl Sph +4,25 (+0,25 à 145°)	31900769
VL. OG: cyl Sph +4,75		
VP. OD: cyl Sph	Gadol +3,50	
OD: cyl Sph		
Monture:	optique	4300,00DH
Verres Progressif asig AR + UV	1,200,00DH	
Facture arrêtée à la somme de :	5500,00DH	
T: 5500,00DH	OPTIC AL HAY Opticien Optométriste Tél: 05 22 60 35 98	
Cinq Mille Cinq cent Dirhams		
O Speces D	OG	
90	90	

Docteur DAKIR Mohamed
OPHTHALMOLOGISTE

Ancien Assistant du CHU de Gand
Membre Titulaire des Sociétés
Française et Belge d'Ophtalmologie



الدكتور دكير محمد

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
عضو في الجمعية الفرنسية
والبلجيكية لأمراض العيون

Nom : SAFiri

Prénom : Rania

01.10.2020

Lunettes

Vues Correcteuses de l'œil

de près

O.L = +1.25 (+0.25 à 115°)

Ast. : +3.50

C.G = +1.75

progressif

~~OPTICAL HAY~~
Opticien Optométriste
Tél : 05 22 60 35 98

Dr.DAKIR Mohammed
Ophtalmologiste
434.Ibn Tachfine.Hakam
INP. 091 04 28 20
Casablanca Tel.0522 63 55 88

434 شارع ابن تاشفين - حكم - أمام أسماها - البيضاء 20350

434, Bd. Ibn Tachfine - Hakam I - En face d'ACIMA - Casa 20350

Tél.: 05.22.63.55.88 -Fax : 05.22.62.14.65 - GSM : 06.60.60.41.31